

*piétole
le 5 juillet 2022*

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2022_2419_CC

ARRÊTÉ PERMANENT

POSE D'UN POTELET ET D'ARCEAUX A VÉLOS

RUE BECQUEREL

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-
OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27
VU l'arrêté de délégation du 17 février 2021
n°AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
Vu la demande de la direction voirie de la
commune déléguée de Cherbourg-Octeville, en
date du 22 Juin 2022,
Considérant qu'il est nécessaire de poser un
potelet anti stationnement et des arceaux à vélos,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - RUE BECQUEREL

Mise en place d'un potelet aux normes et d'arceaux à vélos face au n° 41 (voir plans joints en annexe).

ARTICLE 2 - Les dispositions du présent arrêté seront applicables à la mise en place de la signalisation et de la matérialisation par les services de la Mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

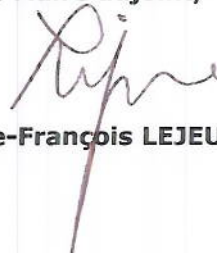
ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissaire Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 01 JUILLET 2022

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**



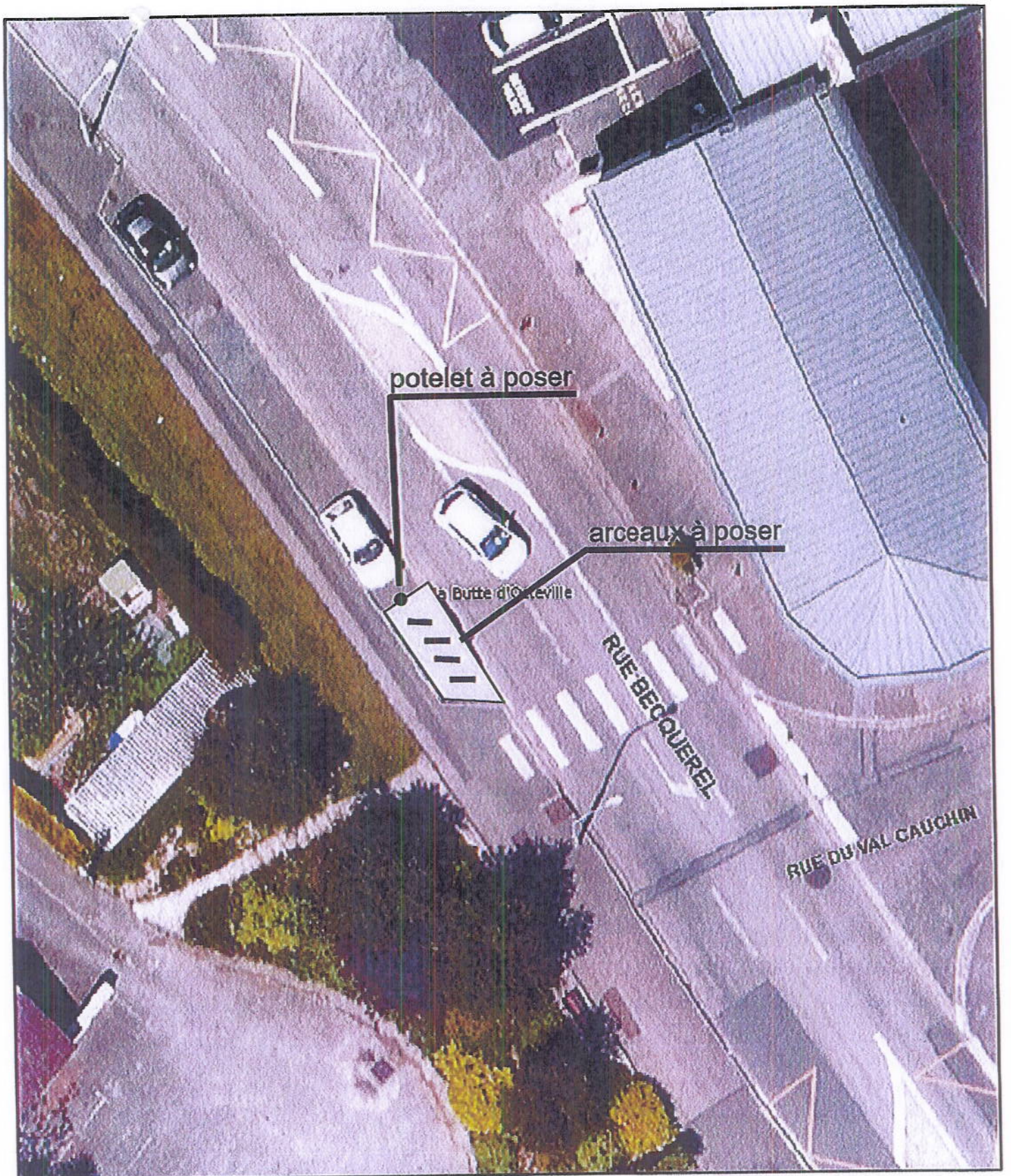
Pierre-François LEJEUNE

Arceaux à vélos rue becquerel

Face à la caisse d'Épargne

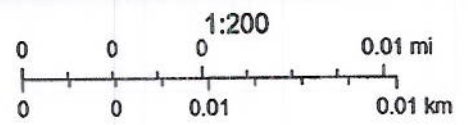


Google



15/06/2022 13:10:44

Hameaux_lieux_dits



Cherbourg-en-Cotentin, Aéroscan